



Perte d'un colis par chronopost

Par **marraine**, le **02/06/2008** à **12:13**

Bonjour,

En 2004, j'ai acheté un ordinateur portable et souscrit à une extension de garantie. Recemment, suite au disfonctionnement de l'ordinateur, le SAV en question m'envoie un bon chronopost, pour que je puisse envoyer mon ordinateur directement dans leurs bureaux. Le problème est que chronopost à perdu le colis. Etant donné que c'est le SAV qui a payé pour le bon chronopost, c'est au SAV de régler ce litige avec le SAV. 2 mois après l'envoi et "perte" du colis, j'ai un appel d'un responsable du SAV qui me propose un ordinateur portable plus ou moins identique au mien mais déjà usagé. Je refuse et souhaite un remboursement. Ce dernier me dit qu'il faut prendre en compte la vétusté de l'ordinateur. Il m'a envoyé un chèque de 360 euros sur les 1000 euros qu'ont couté l'ordinateur. L'ordinateur avait exactement 3 ans.

Cela vous semble t'il corret? Puis-je exiger le remboursement intégral? Après tout, c'est chronopost qui est en faute.

Merci d'avance